



HennerTM
IA

Partenaire de risques

Assurance Individuelle Accident

- Décès
- Invalidité permanente
- Hospitalisation
- Dépense d'Aménagement du domicile et du véhicule
- Préjudice Esthétique

En Partenariat
avec

LA
MAISON
DES ARTISTES

L'association des artistes
des arts graphiques et
plastiques

Cette solution d'assurance dédiée est réservée – à ces conditions tarifaires préférentielles - aux détenteurs de la carte Maison des Artistes avec la vignette de l'année en cours.

**En partenariat avec La Maison des Artistes,
HENNER IA et la compagnie d'assurances HDI Global SE ont
construit un contrat « ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT »
dédié aux adhérents de La Maison des Artistes**

Souscrire à cette solution vous permet, en cas d'accident, de prévoir l'indemnisation des dommages corporels que vous pourriez subir, en vous garantissant le versement d'indemnités, dès 10% d'invalidité.

**Quelles sont les garanties
d'assurance ?**

- ✓ Décès accidentel
- ✓ Invalidité permanente accidentelle
- ✓ Aménagement véhicule et habitation pour invalidité
- ✓ Indemnités journalières hospitalisation suite accident
- ✓ Indemnités préjudice esthétique suite accident

**Quelles sont les prestations
d'assistance vie quotidienne ?**

- ✓ Service de soins à domicile
- ✓ Information à la famille en cas d'hospitalisation
- ✓ Garde ou transfert des enfants jusqu'à 16 ans
- ✓ Aide ménagère en cas d'hospitalisation
- ✓ Garde des animaux domestiques en cas d'hospitalisation

- Couverture des risques 24h/24h -
- Dommages survenus vie privée / vie professionnelle -
- Possibilité d'adhérer à tout moment -
- Indemnisation sans délai de carence -

1- Nature et montant des garanties

Nature des Garanties	Montants garantis		
	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Décès accidentel <i>Ramené à 5 000 EUR pour les assurés âgés de moins de 18 ans</i>	50 000 EUR	100 000 EUR	200 000 EUR
Invalité Permanente Totale accidentelle <i>Montant réductible en cas d'invalité permanente partielle selon barème des invalidités fonctionnelles des accidents du travail de la sécurité sociale</i> <i>Franchise absolue de 10% en cas d'invalité permanente partielle</i>	maxi 50 000 EUR	maxi 100 000 EUR	maxi 200 000 EUR
Aménagement de l'habitation et du véhicule suite à accident <i>Garantie opérante lorsque le % d'Invalité permanente consolidée est supérieur ou égal à 25%</i>	15% du montant de l'indemnité versée en cas d'Invalité Permanente accidentelle		
	maxi 7 500 EUR	maxi 15 000 EUR	Maxi 30 000 EUR
Indemnité journalière en cas hospitalisation - y compris à domicile - suite à accident <i>Indemnité versée pendant 180 jours maximum</i>	50 EUR / j	75 EUR / j	100 EUR / j
Préjudice esthétique permanent suite à accident	dans la limite de 2 500 EUR	dans la limite de 5 000 EUR	dans la limite de 7 500 EUR

2- Grille Tarifaire (En vigueur au 1er octobre 2019) .

COTISATIONS ANNUELLES TTC			
	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
Célibataire	45,00 €	90,00 €	180,00 €
Couple	90,00 €	180,00 €	360,00 €
Famille	170,00 €	340,00 €	680,00 €
Enfant sup	30,00 €	60,00 €	120,00 €

Jean-Paul DANNOU



01 55 62 91 34



jpdannou@henner.fr



Devis gratuit et sans
engagement



Réponse sous 48h



Solution réservée aux
adhérents de l'association
La Maison des Artistes

lamaisondesartistes.fr/site



La MdA, régime social des artistes des arts visuels, propose à travers son association dédiée, des services de conseil (juridique, fiscal, social...), des avantages tarifaires, (théâtres, abonnement presse, musées, solution d'impression, matériel beaux-arts...), ...

www.lamaisondesartistes.fr/site

Henner
IA

Partenaire de risques

35 rue du Pont
92 200 Neuilly-sur-Seine
www.henner.fr

Tour Opus, La Défense 9-77
Esplanade du Général de Gaulle
92914 Paris La Défense

